

Eneco Soleil & Vent Flex

Carte tarifaire avril 2022 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte aux particuliers en Belgique.



Tous les prix incluent 6% TVA

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE	
(€ / an)	

52,56



Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIES NETS ÉLECTRICITÉ :

Utilisation de réseaux de distribution et de transport

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Gestionnaire de réseau	Frais de distribution (€cent / kWh)			Coût de distribution fixe Frais de (€ / an) transport Activité de mesure		Tarif prosumer (1)			
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit	(€cent / kWh)	Relevé annuel	Relevé quart-horaire	(€ / kVA / an)	
AIEG	6,29	6,60	5,06	4,43	2,71	23,31	-	58,93	
AIESH	10,38	10,68	6,90	5,91	2,71	15,84	-	75,78	
FLUVIUS (GASELWEST)	11,99	11,99	8,91	6,51	1,33	12,22	13,26	84,98	
FLUVIUS ANTWERPEN	7,87	7,87	5,77	4,36	1,15	12,22	13,26	57,46	
FLUVIUS (IMEWO)	9,42	9,42	6,87	5,24	1,26	12,22	13,26	68,00	
FLUVIUS LIMBURG	6,66	6,66	5,03	3,83	1,00	12,22	13,26	49,05	
FLUVIUS WEST	7,24	7,24	5,28	4,10	1,03	12,22	13,26	52,64	
FLUVIUS (INTERGEM)	8,43	8,43	6,16	4,72	1,20	12,22	13,26	61,32	
FLUVIUS (IVEKA)	10,90	10,90	8,36	5,81	1,26	12,22	13,26	77,94	
FLUVIUS (IVERLEK)	9,63	9,63	7,06	5,33	1,16	12,22	13,26	68,68	
ORES (Brabant Wallon)	8,54	9,08	5,08	4,10	2,71	13,73	-	69,65	
ORES (Est)	11,46	12,24	6,94	5,57	2,71	13,73	-	86,96	
ORES (Hainaut électricité)	9,50	10,02	6,22	5,25	2,71	13,73	-	75,30	
ORES (Luxembourg)	10,13	10,80	6,05	4,83	2,71	13,73	-	79,40	
ORES (Mouscron)	8,75	9,29	5,37	4,35	2,71	13,73	-	70,35	
ORES (Namur)	9,93	10,54	6,02	4,91	2,71	13,73	-	77,53	
ORES (Verviers)	11,56	12,25	7,33	6,06	2,71	13,73	-	86,79	
FLUVIUS (PBE)	8,04	8,04	5,74	4,91	2,71	12,22	13,26	58,68	
REGIE DE WAVRE	10,40	10,97	8,67	8,67	2,56	18,59	-	80,68	
SIBELGA(*)	7,85	7,85	5,74	5,74	1,19	10,87	-	-	
FLUVIUS (SIBELGAS)	10,25	10,25	7,63	5,70	1,35	12,22	13,26	74,07	
TECTEO - RESA	8,78	9,81	5,30	4,59	2,71	24,51	-	67,34	

L'électricité produite se compose à 100 % d'électricité verte issue d'éoliennes et de panneaux solaires d'un parc de production belge. Eneco Soleil & Vent Fiex est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation Belpex-RLP. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimes. Le tarif rimestriel est calcule sur la base de la dernière valeur connue de l'index Belpex-RLP. (la trimestriel est calcule sur la base de la dernière valeur connue de l'index Belpex-RLP. (la trimestriel est calcule sur la base de la dernière valeur connue de l'index Belpex-RLP. (la trimestrie 2022 : 209,9232 C / MWh). Eneco est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les index en question changet en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus ou irrégulièrement publiés. Les prix enregétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputels pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montinants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière retroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coits en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même réfrencativement. Les prix indiquées sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou égale à 50 MWh et une connexion basse-tension avec une capacité de connexion jus

- (*) taux hors terme de capacité : KVA <=13KVA 28,31 €/an; KVA > 13KVA 56,61 €/an.

 (1) Tarif capacitaire additionnel pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA valable pour les services Valorisation (voir page suivante) ou Compensation (Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers.)

 (2) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 012204 pour la Belgique. / Valable du 1er avril 2022 au 30 avril 2022 inclus. / $BC_032_012204_FR_ENECO_POWER_FLEX$

IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ

(fixées par les autorités publiques)

Tarif trimestriel

Formule tarifaire

Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles (C / an)				
<= 1,44 kVA	0,00			
> 1,44 kVA et <= 6 kVA	11,07			
> 6 kVA et <= 9.6 kVA	17,68			
> 9 kVA et <= 13 kVA	22,13			
> 13 kVA et <= 18 kVA	33,20			
> 18 kVA et <= 36 kVA	44,27			
> 36 kVA et <= 56 kVA	88,40			
> 56 kVA et <= 100 kVA	143,74			
Redevance de raccordement électricité (Wallonie) (2) (€cent / kWh)	0,075			

Contribution Fonds Energie (Flandre) (2) (€ / mois)	Tension basse	Tension moyenne
Tarif standard (domicilié)	0,45	161,98
Tarif standard (non domicilié)	8,49	161,98
Tarif consommateur protégé	0,00	0,00

Accise fédérale (Ccent / kWh)	Droits d'accise spéciaux	Cotisation sur l'énergie
Consommation entre 0 et 20.000 kWh	1,4416	0,2042
Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	1,2275	0,2042
Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	1,1554	0,2042
Certificats verts et de cogénération (€cent / kWh)	2,58	
Certificats verts en Wallonie (€cent / kWh)	3,03	
Certificats verts pour Bruxelles (€cent / kWh)	1,46	



Eneco Soleil & Vent Flex



Carte tarifaire avril 2022 d'Eneco Belgium SA pour la relivrasion d'électricité par des **particuliers** en Belgique.

Les tarifs d' injection sont exonérés de TVA

Indemnité supplémentaire pour l'injection

PRÉLÈVEMENT ET INJECTION / VALORISATION

REDEVANCE		INJECTION (€cent / kWh)				
FIXE (€ / an)	+	Compteur simple	Compteur double			
(6 / 611)			HEURES PLEINES	HEURES CREUSES		
		PRÉLÈVEMENT			-	
		Voir prélèvement	Voir prélèvement	Voir prélèvement	>	Tarif trimestriel
V-i		Voir prélèvement	Voir prélèvement	Voir prélèvement	>	Formule tarifaire
Voir prélèvement		INJECTION				
		25,79	25,79	25,79	>	Tarif mensuel
		0,1 X BELPEX -0,786	0,1 X BELPEX -0,786	0,1 X BELPEX -0,786	>	Formule tarifaire

Les conditions du prélèvement se trouvent à la première page de ce document.

Le tarif d'injection est variable et soumis à une indexation mensuelle sur la base du paramètre d'indexation Belpex. Vous trouverez de plus amples informations à propos de ce paramètre d'indexation sur eneco. be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont une estimation tarifaire; le prix mensuel a été calculé sur la base de la dernière valeur connue de Belpex (03/2022: C265,7136/MWh). Eneco peut modifier le mécanisme d'indexation et les coefficients assorties à condition que la réglementation y relative soit modifiée ou supprimée, ou à condition que les index concernés changent sur le plan du contenu ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'électricité injectée ou ne soient plus publiés ou le soient de manière irrégulière. Les montants mentionnés sont les derniers montants connus. Le volume d'injection sera toujours imputé aux montants en vigueur à ce moment, avec effet rétroactif. Eneco se réserve le droit d'adapter ces frais conformément aux modifications apportées au cadre réglementaire. Le volume d'apparte volume d'injection se ces éléments, dont Eneco n'est pas responsable, sont entièrement récupérées sur le client (avec effet rétroactif). Les prix indiqués sont uniquement applicables aux clients avec une consommation domestique et une consommation d'électricité annuelle mesurée inférieure ou égale à 50 MWh et un raccordement basse tension avec une puissance de raccordement de maximum 56 kVA. Dans les autres cas, Eneco se réserve le droit d'adapter votre prix.

"Prélèvement et injection" : L'électricité que vous prélevez du réseau et celle que vous injectez dans le réseau sont facturées séparément. Vous touchez une indemnité pour l'électricité que vous injectez.

"Valorisation" : Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers. Vous injectez davantage d'électricité que vous n'en consommez ? Dans ce cas, vous touchez une indemnité supplémentaire pour l'injection. Ceci est possible avec un compteur bidirectionnel et avec un compteur numérique.

Les services disponibles sont spécifiques à la région

Carte tarifaire version 012204 pour la Belgique. / Valable du 1er avril 2022 au 30 avril 2022 inclus. Uniquement applicable si un contrat d'approvisionnement a été conclu. / BC_032_012204_FR_ENECO_POWER_FLEX